

DUNK & ASSOCIÉS/SYSTÈMES24-7

NOUVELLES24-7

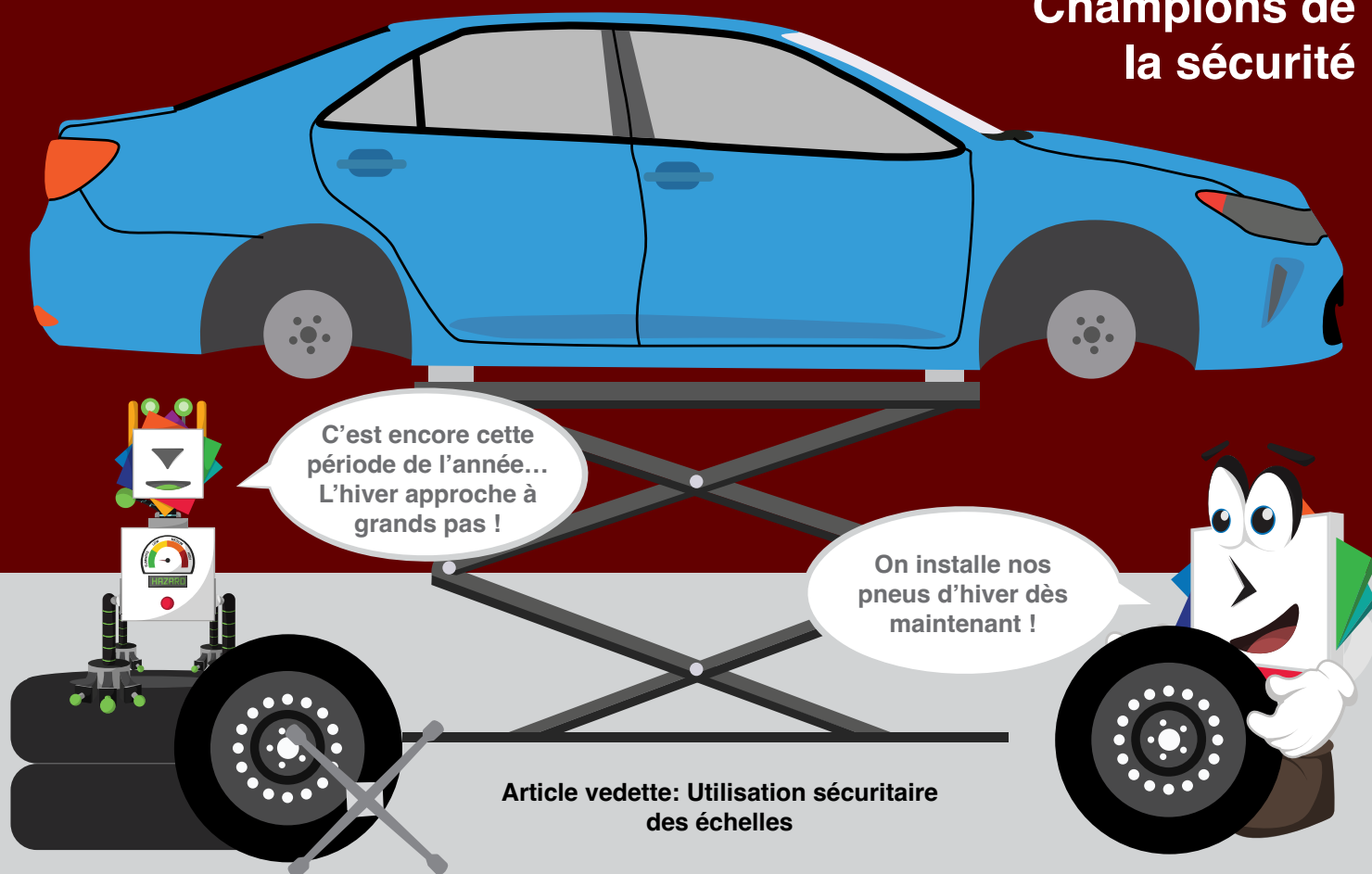
Concours du 25e anniversaire

Sécurité incendie: Pourquoi chaque véhicule devrait être équipé d'un extincteur

Mises à jour technologiques:
Signalez-le

Horaire des webinaires 2026
maintenant disponible

Champions de la sécurité



Nouvelle formation: La sécurité et les batteries de véhicules électriques



MISES À JOUR DU
PROGRAMME
DE SÉCURITÉ



MISES À JOUR
TECHNOLOGIQUES



SÉCURITÉ
INCENDIE



RÉCENTES MISES À
JOUR LÉGISLATIVES



MISES À JOUR DU
PROGRAMME
MIEUX-ÊTRE

Cliquez sur les icônes pour passer directement à la section

Célébrez les 25 ans de Systèmes 24-7 avec nous!

Trouvez le logo anniversaire caché et GAGNEZ!



Pour marquer notre 25e anniversaire, un logo spécial a été soigneusement dissimulé dans Systèmes 24-7, et VOUS pourriez gagner une carte-cadeau de **25 \$ chez Home Hardware!**

Voici comment participer:

1

Trouvez le logo anniversaire:

Dès le 1er janvier 2025, notre logo 25 ans sera caché quelque part dans Systèmes 24-7. Soyez le premier à le trouver!



2

Réclamez votre prix:

Repérez le logo, prenez une capture d'écran et envoyez-la à anniversary@systems24-7.com. La première personne à le signaler remportera une carte-cadeau de 25 \$. Vous devez avoir **complété 100 %** de vos formations obligatoires pour recevoir votre prix.



3

Continuez la chasse:

Une fois découvert, le logo sera déplacé chaque semaine à un nouvel endroit. Le concours se déroule tout au long de l'année, alors restez attentif et persévérant!



À partir du 1er janvier 2025, partez à la recherche du logo et vous pourriez être notre prochain gagnant.
Prêt à célébrer avec nous? Que l'aventure commence!

CHAMPIONS DE LA SÉCURITÉ

2025

CANDIDATURES



**AVEZ-VOUS UN CHAMPION DE LA SÉCURITÉ
DANS VOTRE LIEU DE TRAVAIL?**

Proposez sa candidature dès aujourd'hui pour avoir la chance
de gagner l'un des trois prix!

[Règlement du concours](#)

SÉCURITÉ INCENDIE

LE SAVIEZ-VOUS

Pourquoi chaque véhicule devrait être équipé d'un extincteur

La plupart des conducteurs ne prendraient jamais la route sans boucler leur ceinture, vérifier le lave-glace ou s'assurer d'avoir un pneu de rechange. Pourtant, un élément de sécurité essentiel est souvent oublié : l'extincteur. Bien qu'il ne soit pas exigé par la loi pour les véhicules personnels, avoir à bord un extincteur compact de 2,5 lb est une précaution simple, abordable et surtout, qui peut sauver des vies en situation d'urgence.



Les incendies de véhicules sont plus fréquents qu'on ne le croit. Ils peuvent survenir à la suite d'une panne électrique, d'une fuite de carburant, d'une surchauffe du moteur, ou même d'une cigarette mal éteinte. Dans une telle situation, chaque seconde compte : un petit feu sous le capot ou près du réservoir peut rapidement se transformer en brasier incontrôlable, mettant la vie des occupants en danger et risquant de détruire complètement le véhicule. Avoir un extincteur à portée de main permet d'intervenir immédiatement — de contenir les flammes, de protéger les passagers et d'éviter une perte totale.

Un extincteur ABC de 2,5 lb est parfaitement adapté aux véhicules personnels. Compact, il se range facilement sous un siège ou dans le coffre, mais offre une puissance suffisante pour maîtriser les feux les plus courants : liquides inflammables (essence, huile), installations électriques et matériaux combustibles ordinaires. Il est simple d'utilisation, même pour une personne sans formation, et procure une tranquillité d'esprit inestimable en cas d'urgence.

Au-delà de votre propre sécurité, transporter un extincteur peut aussi vous permettre d'intervenir auprès d'un autre conducteur en détresse, d'un voisin, ou même d'un inconnu. Ce petit geste de prévention démontre un grand sens des responsabilités. Il contribue aussi à limiter les dommages environnementaux causés par la combustion de plastiques, les fuites de liquides ou encore les incendies de forêt, particulièrement dans les zones rurales ou boisées.

En fin de compte, un extincteur est un équipement que l'on espère ne jamais avoir à utiliser, mais qu'on est très reconnaissant d'avoir sous la main en cas d'incident. Pour un coût modeste, il ajoute une protection supplémentaire à votre véhicule, à vos passagers et à votre sécurité. Ce n'est pas seulement une question de conformité — c'est une façon concrète d'aller au-delà des exigences légales pour assurer la sécurité de tous.

MISES À JOUR TECHNOLOGIQUES

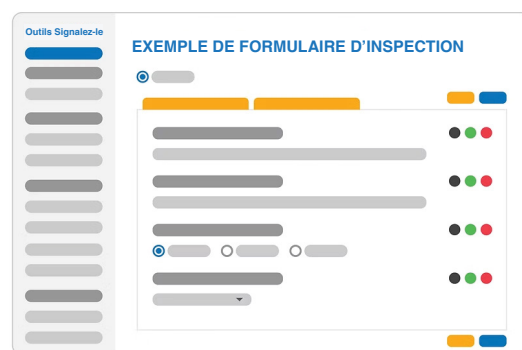
PRODUIT EN VEDETTE

Signalez-le

Signalez-le est un outil en ligne flexible et intuitif pour créer, partager et faire le suivi des formulaires directement sur votre plateforme Systèmes 24-7. L'avantage ? Toutes les données recueillies peuvent être analysées pour suivre les indicateurs de rendement et identifier les tendances. Fini la paperasse!

Avec Signalez-le, vous pouvez créer des formulaires et des rapports en ligne pour faire le suivi de toute information pertinente, notamment:

- Inspections en milieu de travail
- Rapports d'accidents ou d'incidents
- Demandes d'accommodement
- Mesures disciplinaires
- Feedback des entretiens de départ
- Prêts de matériel
- Modifications des coordonnées des employés
- Et bien plus encore...

The image shows a screenshot of the 'Outils Signalez-le' web application. On the left is a sidebar with a list of tools. The main area displays 'EXEMPLE DE FORMULAIRE D'INSPECTION'. The form includes several horizontal bars for text input, a section with three radio buttons, and a section with three checkboxes, each accompanied by a small colored circle (green, yellow, red). The interface is clean and modern with a blue and grey color scheme.

Vous pouvez créer vos propres formulaires ou utiliser nos modèles préconfigurés (inspections, listes de contrôle, etc.) que vous pouvez personnaliser selon vos besoins. De plus, il est possible d'intégrer vos processus internes, en assignant certaines questions ou sections à différents membres de votre organisation.

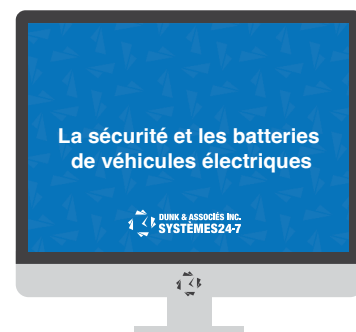
Gagnez du temps et optimisez vos opérations : les inspections complétées via Signalez-le peuvent être automatiquement publiées sur vos tableaux numériques de santé et sécurité, garantissant qu'ils sont toujours à jour.

Envie d'en savoir plus ? Écrivez-nous à : support@systems24-7.com

NOUVELLE FORMATION

La sécurité et les batteries de véhicules électriques

Le marché des véhicules électriques à batterie connaît une croissance rapide, offrant de grandes opportunités. Cependant, cette évolution introduit de nouveaux risques dans plusieurs secteurs, tels que les fournisseurs de pièces, les concessionnaires, les ateliers de réparation et de carrosserie, les services de remorquage et les centres de recyclage automobile. Il devient donc indispensable de connaître les bonnes procédures et de se conformer aux lois et aux normes de santé et sécurité qui, jusqu'ici, ne s'appliquaient peut-être pas à votre secteur. La formation porte sur les notions de base des batteries de véhicules électriques, sur les dangers qui y sont associés et sur les pratiques de travail sécuritaires pour la manipulation et l'entretien des batteries.



Trousses de conformité maintenant disponibles

Les trousse de conformité pour les clients des services de Sécurité sont maintenant disponibles. Connectez-vous à [Systèmes 24-7](#) et cliquez sur Trousses de conformité pour lire les instructions.

Pour le programme de santé et sécurité, vous devez compléter toutes les missions pour maintenir votre lieu de travail conforme aux exigences.

MISES À JOUR DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ

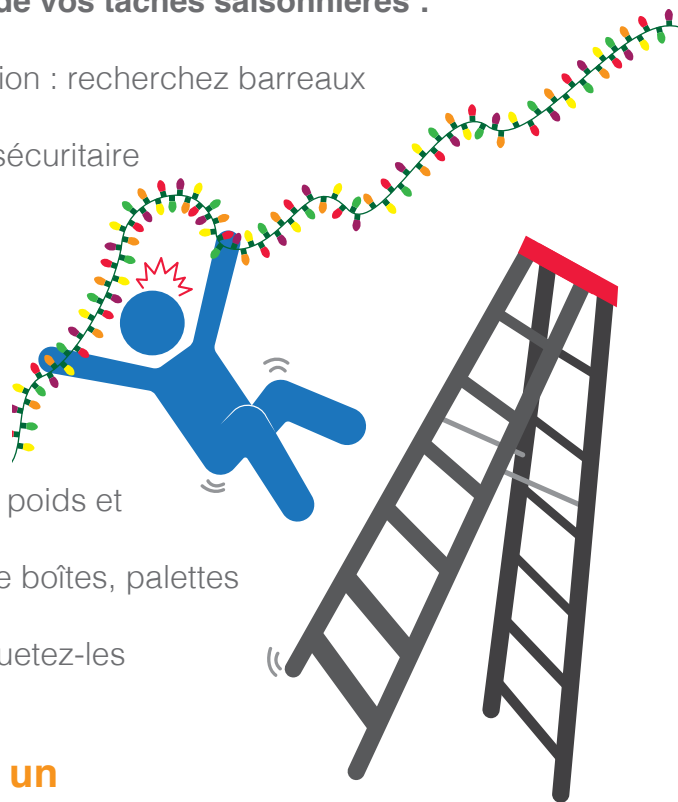
ARTICLE VEDETTE:

Utilisation sécuritaire des échelles

Au cours des derniers mois, nous avons constaté une augmentation des réclamations liées aux chutes depuis des échelles, allant de quelques centimètres à plusieurs pieds. Avec l'arrivée des fêtes, l'utilisation des échelles devient plus fréquente pour installer des décorations, des lumières, nettoyer les gouttières ou inspecter les bâtiments avant l'hiver. Travailler sur une échelle comporte des risques, mais que peut-on faire pour prévenir ces incidents?

Comme pour la plupart des incidents de glissade et de chute, la prévention reste la meilleure protection. Voici les pratiques essentielles à suivre lors de vos tâches saisonnières :

- Inspectez l'échelle ou le marchepied avant chaque utilisation : recherchez barreaux fissurés, renforts défectueux ou pièces cassées.
- Assurez-vous que les employés sont formés à l'utilisation sécuritaire des échelles.
- Placez toujours l'échelle sur un sol stable et antidérapant.
- Montez et descendez en faisant face à l'échelle et en maintenant votre corps centré entre les montants latéraux.
- Gardez une prise ferme sur l'échelle et les deux pieds en contact avec celle-ci en tout temps.
- Ne vous penchez pas excessivement ; déplacez l'échelle plutôt que de vous étirer.
- Respectez la charge maximale indiquée, en incluant votre poids et celui des matériaux transportés.
- Ne placez jamais l'échelle sur des objets instables tels que boîtes, palettes ou seuils de porte.
- Retirez immédiatement les échelles endommagées et étiquetez-les clairement pour prévenir toute utilisation.



Soyez vigilant et intervenez si vous observez un employé qui utilise l'échelle de façon inappropriée.

WEBINAIRES À VENIR

Inscription **GRATUITE** aux webinaires mensuels (en anglais seulement).
Les places sont limitées. Inscrivez-vous dès maintenant!



INSCRIVEZ-VOUS

Que faire lors d'une visite d'un inspecteur SST ?

12 novembre 2025 | 13h00 à 14h00 HNE

Un inspecteur se présente à votre entreprise. Êtes-vous prêt? La première règle: ne pas paniquer. Mais que faut-il faire ensuite? Quelles sont les meilleures pratiques? Quelles informations faut-il fournir? Et à quel moment risque-t-on d'en dire trop?

Joignez-vous à nous pour découvrir comment bien réagir à une visite d'inspection, répondre aux demandes et comprendre les avis. Évitez le stress de dernière minute et préparez-vous efficacement!

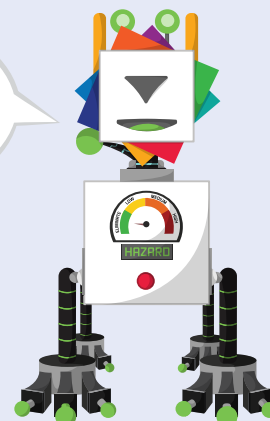
AVIS

Horaire des webinaires 2026 maintenant disponible

Nous avons le plaisir d'annoncer que l'horaire des webinaires 2026 est enfin disponible! Ces webinaires sont conçus pour offrir des conseils pratiques et concrets sur la santé et sécurité, les ressources humaines et la conformité, des sujets essentiels pour votre milieu de travail.

Consultez la programmation complètes et inscrivez-vous rapidement : les places sont limitées, ne manquez pas cette précieuse opportunité!

**Inscrivez-vous dès maintenant pour réserver votre place !
C'est gratuit !**

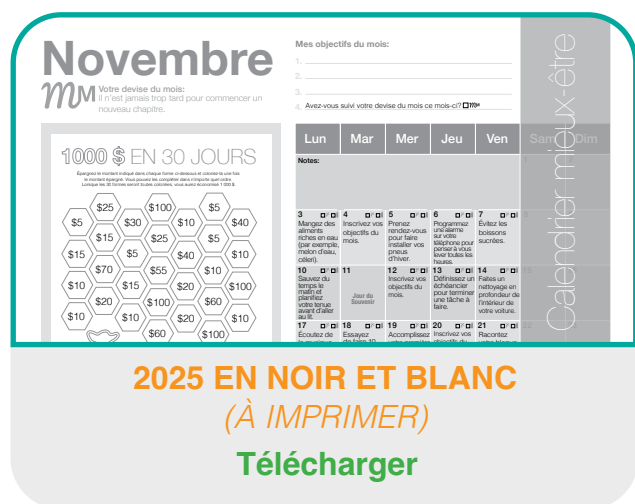
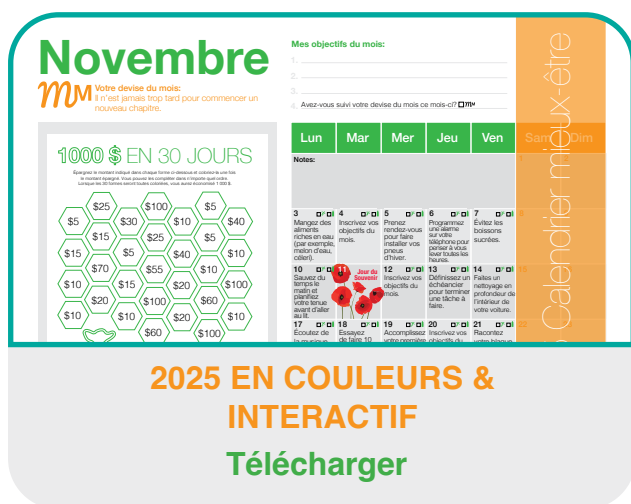


CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER LE CALENDRIER DES WEBINAIRES 2026

MISES À JOUR DU PROGRAMME MIEUX-ÊTRE

CALENDRIERS MIEUX-ÊTRE 2025

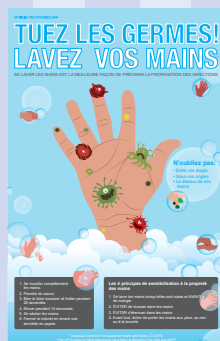
Intégrer le mieux-être au quotidien peut prendre un certain temps. Apprendre de nouvelles habitudes demande du travail! Chaque année, Dunk & Associés publie un calendrier mieux-être rempli d'activités et de conseils pour vous aider à vivre la devise du mois. Chaque mois est différent et inclut des défis amusants pour vous aider à intégrer le mieux-être au travail et atteindre l'équilibre travail-vie personnelle.



VOS RESSOURCES GRATUITES DU MOIS



Cliquez sur chaque image pour l'agrandir et la télécharger



Tuez les germes!
Lavez vos mains



Changer un pneu



Nous nous souviendrons d'eux

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE

Dunk & Associés continue de surveiller les modifications législatives et de mettre à jour le contenu du programme et des modules de formation afin d'assurer la conformité. Pour consulter le sommaire des récentes mises à jour législatives, [cliquez ici](#).

Cliquez pour passer directement à une province en particulier.



SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
TOUS Conformité SIMDUT En 2023, le Canada a mis à jour son Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015). Ces révisions s'inscrivent dans une démarche proactive d'alignement réglementaire avec la 7 ^e édition révisée du Système général harmonisé (SGH). Les entreprises disposent d'une période de trois ans, jusqu'au 4 janvier 2026, pour mettre à jour leur documentation sur la communication des dangers conformément aux règlements SIMDUT. Principales modifications issues de ces révisions: • Meilleure clarté et précision de certaines dispositions. • Nouveaux éléments d'information requis sur les fiches de données de sécurité. • Adoption d'une nouvelle classe de danger physique: Produits chimiques sous pression. • Adoption d'une nouvelle catégorie de danger pour les aérosols non inflammables et de nouvelles sous-catégories pour les gaz inflammables.	D'ici le 4 janvier 2026, assurez-vous que votre programme de santé et sécurité respecte les nouvelles exigences SIMDUT et est entièrement mis en œuvre: • Veillez à ce que tous les produits dangereux utilisés au travail soient étiquetés correctement et accompagnés d'une fiche de données de sécurité (FDS) à jour. • Formez les travailleurs sur le SIMDUT générique et le SIMDUT spécifique au lieu de travail. • Assurez-vous que les travailleurs ont accès aux FDS et savent comment produire des étiquettes en milieu de travail. • Développez des procédures et formations pour la manipulation, le stockage, l'utilisation sécuritaire et l'élimination des produits dangereux, ainsi que pour gérer les émissions fugitives et les situations d'urgence, comme un déversement. • Mettez en place les mesures de contrôle appropriées pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs. • Révisez et mettez à jour le programme SIMDUT chaque année, en collaboration avec le comité de santé et sécurité ou le délégué à la santé et sécurité, afin de garantir son efficacité pour protéger les travailleurs exposés aux produits chimiques dangereux. <i>Si vous êtes client des services Santé et Sécurité de Dunk & Associés, votre programme SST a été mis à jour pour intégrer ces nouvelles exigences.</i>

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
FÉDÉRAL	
Rapport d'incident Le gouvernement a révisé le formulaire LAB1070, Rapport d'enquête de situation comportant des risques, que les employeurs de compétence fédérale doivent utiliser pour signaler au Programme du travail les situations comportant des risques dans le lieu de travail. Principales mises à jour: Réintroduction des versions numériques ou manuscrites du formulaire, remplaçant l'attestation temporaire mise en place pendant la pandémie. Ajout de la mention « Protégé B », indiquant que le formulaire peut contenir des renseignements personnels sensibles.	Assurez-vous d'utiliser la version la plus récente du formulaire Rapport d'enquête de situation comportant des risques. <i>Si vous êtes client des services de Santé et Sécurité de Dunk & Associés, votre programme SST a été mis à jour. La nouvelle version de ce formulaire se trouve dans le menu « Formulaires » de votre site.</i>

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
CSA	
Commentaires publics Le Groupe CSA invite le public à formuler des commentaires sur les projets de nouvelles normes et de mises à jour des normes. Les normes concernées et les dates limites pour les commentaires sont les suivantes: Nouvelle norme • CSA Z434, Robots industriels et systèmes robotiques (30 novembre 2025) • CSA Z434.1, Utilisation des cellules robotisées industrielles (15 novembre 2025) Mises à jour • CSA B167, Ponts roulants, grues portiques, monorails, palans et potences (15 novembre 2025) • CSA Z150, Code de sécurité sur les grues mobiles (2 novembre 2025) • CSA Z150.3, Code de sécurité sur les grues à flèche articulée (10 novembre 2025) • CSA Z62.1, Scies à chaîne (14 novembre 2025)	Pour consulter les projets de normes et soumettre vos commentaires, rendez-vous sur la page de révision du Groupe CSA. Vous devrez créer un compte gratuit pour y accéder.

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
COLOMBIE-BRITANNIQUE	
Registre de paie - WorksafeBC WorkSafeBC numérise le registre de paie. Calendrier des changements: • Septembre à décembre 2025 : Pendant cette période de transition, vous continuerez de recevoir un registre papier par la poste. Vous recevrez également une notification par courriel lorsqu'il sera temps de faire la déclaration et le paiement. • À partir de janvier 2026 : Les registres ne seront plus envoyés par la poste. Vous recevrez uniquement une notification par courriel vous invitant à vous connecter en ligne pour faire la déclaration et le paiement, selon vos échéances.	Visitez WorksafeBC pour plus d'informations. Si vous avez besoin d'aide pour configurer votre compte de services en ligne ou pour faire la déclaration ou le paiement, envoyez un courriel à ASMTonlinehelp@worksafebc.com en incluant vos coordonnées.

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
NOUVEAU-BRUNSWICK	
Remboursement lié au rendement Travail sécuritaire NB est versera un remboursement lié au rendement aux employeurs admissibles en raison d'un excédent dans la caisse des accidents. Ce remboursement de 53,2 millions de dollars est possible grâce à un niveau de capitalisation qui dépasse de beaucoup son niveau cible. Voilà la deuxième année consécutive que Travail sécuritaire NB peut remettre un remboursement lié au rendement.	Visitez WorkSafeNB pour plus d'informations, incluant des ressources pour répondre à toutes vos questions concernant la distribution de ces fonds excédentaires. Pour toute question relative à votre remboursement, veuillez contacter: assessment.cotisations@ws-ts.nb.ca

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
QUÉBEC	
Loi sur la santé et sécurité au travail: Nouvelles dispositions en vigueur – 1er octobre 2025 Le Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement est en vigueur depuis le 1er octobre 2025. Le règlement établit un cadre détaillé définissant les nouvelles responsabilités des employeurs en matière de santé et sécurité au travail (SST). Sa mise en œuvre marque également la fin du régime intérimaire instauré par la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, signifiant l'application complète de ses dispositions finales. Ce règlement regroupe notamment les chapitres suivants: • <i>Chapitre II:</i> Programme de prévention et plan d'action • <i>Chapitre III:</i> Comité de santé et de sécurité • <i>Chapitre IV:</i> Représentant en santé et en sécurité Pour les lieux de travail qui n'avaient pas de comité ou de représentant en santé et sécurité au 30 septembre 2025, la nouvelle réglementation établit des échéances de mise en conformité échelonnées jusqu'en 2027, basées sur le niveau de risque de l'établissement. Cette loi abroge également le Règlement sur les programmes de prévention et met à jour d'autres règlements pour harmoniser la terminologie et les exigences.	Plan d'action et programme de prévention Les employeurs disposent désormais d'une période d'un an pour élaborer et mettre en œuvre soit un programme de prévention (employeurs des établissements groupant 20 travailleurs ou plus), soit un plan d'action en prévention (employeurs des établissements de 19 travailleurs ou moins). Ces documents doivent être révisés et mis à jour chaque année et inclure une hiérarchie des mesures préventives, en commençant par l'élimination des dangers à la source et en allant jusqu'à l'utilisation d'équipements de protection lorsque nécessaire. Comité de santé et sécurité La Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail exige que les employeurs des établissements groupant 20 travailleurs forment un comité de santé et de sécurité (CSS) et désignent un représentant en santé et en sécurité (RSS). Tous les membres du comité, y compris le représentant en santé et en sécurité, doivent suivre un programme de formation théorique approuvé par la CNESST ou un autre organisme reconnu, et ce, dans les 120 jours suivant leur nomination. La CNESST mettra cette formation à disposition à une date qui sera précisée. Les employeurs des établissements de 19 travailleurs ou moins doivent désigner un agent de liaison en santé et en sécurité. Le règlement précise la structure et le fonctionnement de ces mécanismes de participation. Représentant en santé et en sécurité Le représentant, choisi parmi les membres du comité, bénéficie d'un temps minimum mensuel alloué pour exercer ses fonctions, déterminé en fonction du nombre d'employés et du niveau de risque du milieu de travail. Dans les 120 jours suivant sa nomination, le représentant doit suivre la formation obligatoire et fournir une preuve de certification. Une formation d'appoint est requise tous les deux ans. <i>Si vous êtes client des services en Santé et Sécurité de Dunk & Associés, votre programme SST a été mis à jour pour refléter ces nouvelles dispositions. Assurez-vous de réviser le programme et de bien comprendre vos nouvelles responsabilités, notamment en ce qui concernant le comité de santé et sécurité et le représentant, et à vous assurer que la formation requise est complétée dans les délais spécifiés.</i>

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
YUKON	
Registre de paie - WorksafeBC WorkSafeBC numérise le registre de paie. Calendrier des changements: • Septembre à décembre 2025 : Pendant cette période de transition, vous continuerez de recevoir un registre papier par la poste. Vous recevrez également une notification par courriel lorsqu'il sera temps de faire la déclaration et le paiement. • À partir de janvier 2026 : Les registres ne seront plus envoyés par la poste. Vous recevrez uniquement une notification par courriel vous invitant à vous connecter en ligne pour faire la déclaration et le paiement, selon vos échéances.	Consultez la page de la WSCB pour obtenir toutes les informations sur les classifications industrielles, les taux d'évaluation et le remboursement aux employeurs.

**MERCI DE NOUS AVOIR LU.
RENDEZ-VOUS LE MOIS
PROCHAIN.**

